

ABONNEMENT

**Saumur :**  
 Un an . . . . . 30 fr.  
 Six mois . . . . . 16  
 Trois mois . . . . . 8

**Poste :**  
 Un an . . . . . 35 fr.  
 Six mois . . . . . 18  
 Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
 Au bureau du Journal  
 ou en envoyant un mandat  
 sur la poste,  
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20  
 Réclames, — . . . . . 30  
 Faits divers, — . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du Journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
 A L'AGENCE HAVAS  
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 15 JUIN

## BULLETIN

La foule s'est amassée devant les portes de la Chambre avec une telle promptitude que c'est à peine si les huissiers ont eu le temps de fermer les grilles. Il n'y avait cependant aucun débat bien sérieux en perspective et nous ne pouvons nous expliquer cette invasion que par le désir du public de voir nos honorables républicains s'entre-dévoier les uns les autres. La veille déjà ils avaient commencé cette besogne et rarement dans ce Parlement, cependant si fertile en scandales de tous genres, nous avons assisté à si écœurant spectacle.

Au début de la séance, M. d'Aillères a rempli un devoir d'équité, en portant à la tribune les doléances si motivées des employés des ministères, victimes des scandaleux actes de népotisme accomplis par les membres radicaux du cabinet Goblet.

Nous avons signalé ces nominations arbitraires, faites contrairement au droit, aux mérites, aux services rendus, au détriment d'employés admis à la suite d'examens et dont l'avancement régulier se trouve retardé injustement. MM. Granet et Lockroy tout particulièrement ont gratifié leurs créatures de positions importantes dont les émoluments varient de 3,000 à 8,000 fr.

Aucun service administratif, aucun examen, aucune exception réglementaire ne justifiaient ces nominations. M. d'Aillères en a démontré le caractère illégal ; il a cité à l'appui les textes administratifs.

Ces révélations publiques — qui n'en sont pas une pour le public depuis que la presse les a exhibées au grand jour — ont arraché des exclamations bruyantes sur les bancs de l'extrême-gauche, alors que toute la Chambre écoutait avec un silence glacial les tristes griefs énumérés par l'honorable orateur de la droite. M. d'Aillères, avec une remarquable lucidité, a fait justice de toutes les exclamations radicales.

Oh! vous parlez de dénonciations! Vous accusez de modestes et laborieux employés d'avoir dénoncé leurs « collègues » alors qu'ils usent du droit légitime de protestation contre de flagrantes injustices commises à leur préjudice! C'est bien à vous de parler de dénonciation, vous qui l'avez érigée en système, qui avez désorganisé toute l'administration française! La droite a vigoureusement applaudi ces paroles.

A cette question exposée avec tant de précision, le président du conseil, de qui relève la direction des postes et télégraphes, se trouvait fort embarrassé de répondre. M. Rouvier s'en est toutefois très habilement tiré, parce qu'il a eu la franchise de reconnaître que des irrégularités avaient été commises, que les règlements et décrets sur l'admission et l'avancement n'avaient pas été respectés. Il a formellement déclaré qu'après enquête faite, il n'hésiterait pas à annuler toutes les nominations irrégulières. M. Rouvier a constaté hautement que certains symptômes démontraient que l'administration de l'Etat souffrait d'une désorganisation fâcheuse ; mais à qui la faute? M. d'Aillères n'a-t-il pas mis le doigt sur la plaie? Le gouvernement de la République porte le poids de cette désorganisation, comme il porte le poids du gaspillage de nos finances et de responsabilités non moins lourdes, et ce sont les contribuables qui paient.

Quant à M. Granet, il n'a pas eu de peine à se justifier. Il fallait constituer un personnel républicain ; or, les épreuves des concours et les prescriptions du règlement empêchaient fort cette besogne. M. le ministre a passé outre. N'a-t-il pas, en matière de nomination, « un droit supérieur d'appréciation »? Ne doit-il pas « se rendre indépendant vis-à-vis de la bureaucratie » en choisissant en dehors de l'administration ses collaborateurs?

Il y a eu des nominations de la dernière heure pratiquées d'une façon très irrégulière. La belle affaire, vraiment! Ne faut-il pas « offrir aux amis et protégés de M. le ministre un refuge contre les vicissitudes

politiques »? Si on ne pouvait le leur offrir, que deviendrait la solidarité républicaine?

Nous n'inventons rien, nous n'exagérons rien. M. Granet a armé ces incroyables déclarations de développements très oratoires.

Justice, légalité, quels vains mots! Les républicains ont remplacé cela par le favoritisme et l'arbitraire. Après le débat d'hier, on se demandera si, avant leur émancipation, les nègres de l'Amérique n'étaient pas plus protégés contre leurs maîtres que les employés des administrations ministérielles ne le sont de nos jours contre les fantaisies des ministres républicains.

## LA LOI MILITAIRE

Voici l'indication des magnifiques considérations que M. de Mun a développées dans son remarquable discours sur la loi militaire. Nous regrettons de ne pouvoir le donner en entier, mais nous ne priverons pas nos lecteurs de l'extrait de ce morceau éloquent et patriotique qui a fait une profonde impression sur tous les bancs :

« M. le comte de Mun pense que l'adoption de la loi serait plus funeste au pays qu'une bataille perdue et qu'il ne peut se défendre de la combattre, même à la fin de cette discussion, surtout dans sa disposition principale qui est le service de trois ans.

« Le ministre soutient que la loi n'avait pas un caractère politique ; cependant, on l'a répété plusieurs fois, ce qu'on veut faire, c'est une armée démocratique ; or, ce qu'il faut rechercher, c'est une bonne armée, et les moyens de la créer dans les conditions les meilleures pour le pays.

« Ce n'est pas ainsi qu'on procède, on pose une formule et il faut que tout soit ramené à cette formule. L'œuvre politique domine l'œuvre militaire.

« L'orateur rappelle dans quelles conditions s'est faite, au commencement du siècle, l'organisation de l'armée en Prusse et comment elle se confondait avec l'organisation administrative du pays. Il en reste beaucoup de traces dans le régime militaire actuel.

« Chez nous, il ne peut y avoir rien de semblable et cette organisation militaire départementale, cantonale et communale n'existe pas.

« Au contraire de ce qui se passe chez nos voisins, on bat en brèche l'autorité, l'esprit religieux, la foi ; la démocratie y travaille à détruire ces sentiments dans le cœur de ceux qui vont servir leur pays au régime et qui en reviennent.

« La nécessité d'un service prolongé est nécessaire dans ce pays pour conserver les vertus militaires. L'orateur ne demande pas qu'on revienne à la loi de 1832. Cette loi a donné à la France une armée magnifique qui, même en succombant, a jeté un vif éclat et s'est couverte d'une immortelle gloire. (Applaudissements.) Cette dernière campagne a fait reconnaître l'insuffisance de la pratique du service obligatoire. La loi de 1832 faisait à la richesse un privilège qui ne lui appartient pas. (Très bien, très bien.)

« Le service obligatoire en temps de guerre fut reconnu nécessaire en même temps que l'urgence de réformer l'organisation des réserves ; l'Empire l'avait reconnu dès 1868. La loi de 1872 a répondu à ce double besoin ; qu'on s'y tienne et qu'on l'applique, ce qui n'a jamais été fait complètement ; mais on veut la détruire et l'on sacrifie trop l'armée active aux réserves ; on aura une armée nombreuse, mais dont la force ne sera qu'apparente.

« C'est, comme on l'a dit, la désorganisation de l'armée de combat, qui est le but, pour l'armée de paix, qui est le moyen. La fortune de la France est entre les mains de son armée active.

« Aujourd'hui, en temps de guerre, le temps est ce qui manque le plus. Il faut que le premier choc soit soutenu énergiquement, et si les réservistes ne sont pas solidement encadrés, il est à craindre qu'ils ne trompent beaucoup de personnes. On sait aujourd'hui que les volontaires de 92 n'ont fait leur devoir que lorsqu'ils ont été incorporés dans les anciens cadres de l'armée royale. (Bruits divers.) Sans les cadres, ce sont les vieux

14 Feuilleton de l'Echo Saumurois.

## ELJEN!

PAR JACQUES BRET

— Vous souvenez-vous du temps où vous étiez toute petite, à Agram, et des jeux que nous organisions ensemble?... Il m'est très doux de penser que notre enfance a été ainsi liée par les mêmes souvenirs, et que nous avons en quelque sorte été réunis dans le même berceau.

Elle resta muette ; la pensée qui venait à son esprit était loin d'être aimable, elle hésitait à la dire.

— Quoi donc, ajoute-t-il sans deviner la lutte qu'elle soutenait, les images de ce passé enfantin ne peuvent pas vous offenser, je sais qu'elles se gravent toujours profondément dans le cœur.

— Oui... elles sont ineffaçables...  
 — N'est-ce pas? Je savais bien que vous n'aviez point oublié Agram.

Irène ne se content pas davantage.  
 — Le souvenir que j'en ai, dit-elle rudement, est le plus douloureux de ma vie : c'est celui de la mort de ma mère.

Le comte Darag se mordit les lèvres. Mais il

n'était pas homme à céder facilement. Il avait arrangé son plan dans sa tête, il trouvait parfaite l'ordonnance de sa stratégie, et ce n'était pas l'air agressif d'Irène qui pouvait l'y faire renoncer. Il reprit donc :

— C'est vrai, Irène, et je me rappelle que la sensibilité de votre cœur se révèle en cette cruelle circonstance. Votre douleur fut si profonde, si touchante, que ma mère en était effrayée. Elle me chargea de vous emmener, de vous distraire, de veiller sur vous... c'est un doux rôle que celui-là. J'en ai senti tous les charmes, et j'espère que c'est pour moi un heureux présage d'en avoir pris tout jeune l'habitude.

Irène, les yeux baissés et obstinément fixés sur le gazon, serrait les lèvres d'une façon inquiétante. On eût dit un arc bandé dont la flèche allait partir. Mais le comte Darag s'apercevait à peine de l'irritation de la jeune fille. C'est le propre des esprits qui se complaisent en eux-mêmes de ne pas voir ce qui se passe chez les autres, et de commettre des fautes de perspicacité.

— Un jour, poursuivit-il, je vous avais conduite au jardin ; nous étions assis sur un banc, et nous causions tous deux. Je vous vois encore avec votre petite robe de deuil, qui vous donnait un air si triste. Mon oncle Jellachich, qui revenait de la guerre, s'approcha de vous. Il vous prit la main et voulut vous embrasser...

A ce nom détesté, à ce souvenir odieux pour une patriote hongroise, Irène se leva toute droite.

— Je ne sais vraiment où vous voulez en venir, dit-elle avec emportement. Pour certains événements de ma vie, je n'ai pas de mémoire, mon cousin... J'ai tout oublié.

Sa tête fièrement relevée laissait voir la blessure que lui avait faite Darag. Cette âme d'un cristal très pur demandait à être touchée délicatement, et les vibrations d'une main maladroite l'agitaient à la briser.

Pierre était stupéfait. Il regarda sa cousine sans la comprendre et se trouva debout machinalement, avec un air décontenancé qui produisit chez Irène un adoucissement immédiat. Comme toutes les natures vives, quand elle avait obéi impétueusement à ses impressions, elle faisait un prompt retour intérieur et se calmait.

Elle reprit d'un ton de voix plus doux :  
 — Revenons ensemble vers le château. Je crains que mon père ne m'attende, car je ne l'ai point encore vu ce matin.

Pierre Darag, qui de l'étonnement était déjà passé au dépit, ne répondit rien. Il se borna à lui offrir la main pour descendre le tertre et franchir le ruisseau. Irène le laissa faire de bonne grâce, elle était tout apaisée. Mais le jeune comte, autrement positif, gardait plus longtemps ses sourdes colères. Il marchait près d'elle la tête

basse, cherchant la cause qui avait fait échouer ses avances. De temps à autre, il levait sur elle un oeil sec. Il devinait qu'Irène avait contre lui une irritation préconçue ; il se confirmait dans la pensée que cette froideur à son égard cachait des sympathies pour un autre. A cette seule idée, une rage jalouse s'emparait de lui.

Qui donc oserait se mesurer avec Pierre Darag? Qui donc viendrait prendre un bien qu'il s'était réservé? Et de nouveau ses yeux inquiets se tournaient vers sa cousine pour tâcher de pénétrer les secrets de ce cœur de jeune fille.

Mais Irène, rendue à la tranquille possession d'elle-même, soulagée par la façon dont elle avait coupé court à un entretien qui l'obsédait, était redevenue simple et gracieuse. Elle renoua la conversation sur un sujet indifférent, et lorsqu'ils arrivèrent à l'endroit où l'allée sortait du bois, elle avait un sourire aux lèvres.

Le comte Karadyoni était assis sur la terrasse dans un fauteuil d'osier fin. Quand il les aperçut, il fixa sur sa fille un regard anxieux, puis il se dérida en la voyant aimable. Irène, de son côté, en jetant de loin les yeux sur son père, qu'elle aimait passionnément, fut prise d'un accès de tendresse filiale. Elle s'élança vers le château et courut se jeter dans les bras du vieillard.

Karadyoni se trompa sur cette émotion, il l'attribua à la conversation qu'Irène venait d'avoir

soldats qui conservent les traditions du régiment, de la famille militaire. (Applaudissements à droite.)

» La loi de 1872, qui était une transition entre l'armée de l'avenir, n'a jamais été appliquée parce qu'on s'est toujours réservé d'en venir au service de trois ans égal pour tous. Mais le véritable intérêt du pays n'est pas l'allègement des charges militaires, c'est la défense de la dignité et de l'indépendance nationale.

» Pourquoi trois ans plutôt que deux ans ou même un an? La durée du service deviendra un marchandage électoral. C'est aller à l'abolition des armées permanentes et au système des milices.

» On en reviendra à une idée qui a été formulée sous la Révolution. L'armée, c'est toute la nation, et le jour où le tocsin sonne, tous les citoyens sont sous les armes! Mais quand on en sera là il n'y aura plus d'armée et il faudra prendre le deuil de la patrie. » (Applaudissements à droite.)

L'orateur, en retournant à son banc, reçoit de nombreuses félicitations.

Nous lisons dans une correspondance du *Journal d'Indre-et-Loire* :

« M. Albert de Mun semble être le grand semeur de paroles attendu par la jeunesse française, celui qui doit faire renaitre l'amour et la pitié dans le cœur des hommes.

» Nous l'avions déjà entendu défendre les petits, les faibles, les humbles, et prêcher le socialisme chrétien. Il nous avait mis dans l'âme des tendresses infinies.

» Mais, samedi, il a embouché le clairon des batailles, pour Dieu et pour la Patrie.

» Cet orateur est un soldat.

» Ayant, tout jeune, perdu sa mère, élevé dans un château froid et triste au fond de la Brie, le comte de Mun eut de bonne heure la vocation des armes. Il était à la fois grave, fort et doux.

» Il servait au 3<sup>e</sup> chasseurs d'Afrique, quand il épousa M<sup>lle</sup> d'Andlau, en 1867.

» Trois ans plus tard, la famille n'avait pas diminué l'énergie de ses vertus militaires. Et tous les champs de bataille virent passer ce cavalier intrépide, qui rentra à Paris seulement après la Commune, aux côtés du général Ladmirault.

» Le spectacle des rues sanglantes produisit sur ce Juste une impression profonde. Et de ce jour il rêva de réconcilier les frères ennemis, de détruire la haine chez les faibles et l'injustice chez les forts.

» On connaît son œuvre des cercles catholiques d'ouvriers. On a lu son beau discours à la jeunesse chrétienne, prononcé récemment à Angers.

» Samedi, il a été plus que touchant. Il a été superbe. Il a fait vibrer les plus endurcis parmi cette foule de politiciens sceptiques.

» Dressant fièrement sa haute taille à la tribune de la Chambre, il nous a fait songer à un héros de Fontenoy essuyant le feu des Anglais, ou à un d'Assas, poussant le cri suprême : A moi, Auvergne!

» A la lecture de ses hautes considérations, on comprend toute la valeur de ses

arguments contre le service restreint d'une armée sans Foi.

» Mais on n'en peut sentir toutes les beautés.

» Il fallait l'entendre faire l'éloge de l'armée du Rhin, de cette armée qui fut un de nos derniers rayons de gloire :

« Quand vous irez visiter nos champs de bataille, a-t-il dit, vous trouverez sur le plateau d'Armonvilliers une route que les Allemands appellent le chemin funèbre de la garde royale!

» Oui, je rends un suprême hommage à cette armée qui a si vaillamment combattu à Gravelotte, à Rezonville, comme à Wissembourg et à Reischoffen; à cette armée qui a fait cette charge de Sedan, dont je ne peux parler sans larmes dans la voix, car il est resté la moitié du régiment de chasseurs d'Afrique où j'avais fait mes premières armes, cette charge qui arrachait au roi de Prusse un cri pareil à celui de Guillaume d'Orange à Nerwinde : « Oh! les braves gens! », s'écria-t-il, comme l'autre s'était écrié : « Les insolents! »

» L'armée du Rhin a pourtant péri! Pourquoi? ne me le demandez pas. Il me suffit que ce ne soit pas la faute de sa valeur!

» Il y a là-dedans le souffle qui fait claquer les plis du drapeau dans les jours de bataille, le bruit d'acier et le fracas de chevaux des charges désespérées.

» En écoutant ce fier langage, on croit entendre battre aux champs les tambours, et, d'un grand geste, on salue le Génie de la Patrie qui passe... — *Calio.* »

## CHRONIQUE GÉNÉRALE

LA PAILLE ET LA POUTRE

Les radicaux se plaignent que le nouveau ministre de la guerre n'ait pas conservé le cabinet et l'état-major particulier de son prédécesseur. Ils vont même jusqu'à dire que cette façon d'agir est contraire à toutes les traditions.

L'amitié du grand homme, dont l'armée est heureusement débarrassée comme chef suprême, aveugle ces journaux qui ne veulent pas se rappeler que, lors de son entrée aux affaires, le général Boulanger s'est posé en *proscripteur* en faisant table rase du cabinet, de l'état-major particulier, du chef d'état-major général et de quantité d'officiers détachés au ministère de la guerre. « Aux situations nouvelles, aurait-il dit, il faut des hommes nouveaux »; et il mettait immédiatement en pratique ce principe dont on fait un crime à son successeur.

On se plaint vivement de ce qu'un contrôleur, qui était l'intermédiaire entre le ministre et la presse, ait été mis en demeure de partir immédiatement pour une inspection dans le Midi.

On oublie, fait observer à ce propos l'*Avenir militaire*, que lorsque le général Thiébaud a quitté le ministère, le général Boulanger, alors directeur de l'infanterie, a envoyé aux bataillons d'infanterie légère

d'Afrique un jeune capitaine, secrétaire particulier de l'ex-ministre, dont l'avancement n'avait pas été plus rapide que celui du contrôleur sur lequel s'apitoient les amis du prédécesseur du général Ferron. Leur bonne foi du reste se montre dans toutes les critiques adressées au nouveau ministre que nous ne pouvons d'ailleurs que féliciter, tout en réservant notre appréciation sur ses actes futurs, de l'hostilité qui lui est témoignée chaque jour par les adversaires et les insulteurs jurés de l'armée.

\*\*\*

M. DE MUN ET LA DROITE

La droite s'est réunie lundi, à une heure, sous la présidence de M. de Larocheffoucauld.

L'entrée de M. de Mun dans la salle du deuxième bureau est accueillie par d'unanimes applaudissements et les membres du groupe présents s'associent aux félicitations que lui adresse le président pour l'éloquent discours qu'il a prononcé samedi.

En remerciant ses collègues, M. de Mun constate que, dans ces longues défenses, l'intérêt de l'armée est intimement lié à celui de la France, la droite tout entière a courageusement fait son devoir, donnant une preuve nouvelle du patriotisme qui a toujours inspiré sa conduite.

\*\*\*

LA REVUE DU 14 JUILLET

On lit dans la *France militaire* :

« Un ordre de la place prescrit d'exercer les troupes aux marches et défilés. Cette mesure serait, d'après un de nos confrères, le prélude de la grande revue du 14 juillet.

» Or, il nous revient, d'une source autorisée, que la revue n'aurait pas lieu cette année, et pour cause.

» A son retour de Melun, où il était allé présider une cérémonie officielle, M. Spuller avait encore dans les oreilles les cris de : *Vive Boulanger!* par lesquels une population cependant bien paisible avait protesté contre l'éloignement du ministre de la guerre.

» D'un autre côté, M. le Président de la République craignant, pour le 14 juillet, une manifestation d'autant plus bruyante, qu'on lui reproche amèrement de ne pas avoir assisté au Grand-Prix, contremanderait la revue au dernier moment, en prenant pour motifs de sa détermination les rigueurs de la canicule, la crainte des insolations, etc., etc. »

\*\*\*

On lit dans la *Lanterne* :

Un de nos lecteurs nous adresse la lettre suivante :

« Paris, 14 juin.

» Monsieur le rédacteur, » La *Lanterne* de ce matin signale la mise en vente de deux chevaux marocains offerts par le Sultan au président Grévy.

» Cet acte d'économie n'est pas le seul. Si vous voulez vous en convaincre, faites demander au directeur de l'Hippodrome d'où proviennent les chevaux arabes qu'il a achetés au Tattersall pour la somme de 6,000 fr. (8 chevaux) et qui servent actuellement à l'exécution de la fantasia. »

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 14 juin.

La reprise se dessine lentement sur nos rentes : 3 0/0, 81.87; 4 1/2 0/0, 108.90.

L'action du Crédit Foncier se négocie couramment à 1,381. Les obligations foncières et communales à lots des diverses séries conservent leur bonne tenue. N'ayant pas encore atteint le pair elles laissent une marge de hausse suffisante. Les Bons de la Presse sont aussi très demandés à 20 francs en vue du tirage du 15 courant.

L'action de la Société Générale se maintient très fermement à 455.

La Banque d'Escompte s'échange à 475. Le dividende distribué représente 5 0/0 du capital.

Les Décrets et Comptes Courants sont immobiliers à 602.50.

La société de mines d'or dont nous avons annoncé la formation, la Indiana, est en pleine organisation; nous annoncerons prochainement la souscription de cette affaire qui paraît appelée à un grand avenir.

La Foncière-Vie vient d'inaugurer une combinaison nouvelle n'exigeant qu'une augmentation insignifiante sur le taux ordinaire (un quart pour cent du capital assuré) et qui garantit à ses assurés un capital payable à leur décès, à quelque époque qu'il arrive, ou de leur vivant s'ils atteignent l'âge de 75 ans.

L'action de Panama est très ferme à 402.

Les Polices A B de l'Assurance Financière sont très recherchées par les petits capitalistes désireux de mettre en portefeuille des valeurs qui ont un intérêt annuel rémunérateur de 5 0/0 joignant des garanties de premier ordre.

Le marché des actions de nos chemins de fer est calme. Les obligations sont fort demandées.

## Nouvelles militaires.

LA LOI MILITAIRE

Voici l'économie générale, sauf légère modification, des projets que le général Ferron compte mettre à exécution avec l'assentiment du Parlement :

1<sup>o</sup> Création de six régiments de cavalerie, quatre en France et deux en Algérie.

2<sup>o</sup> Suppression des compagnies de dépôt.

3<sup>o</sup> Suppression en temps de paix des 4<sup>e</sup> bataillons, mais en conservant comme cadre le chef de bataillon, 4 capitaines et 4 lieutenants. Le bataillon sera toujours constitué sur le papier. Rien ne sera changé aux règles de sa mobilisation.

4<sup>o</sup> Pour les garnisons des places de première ligne et la garnison de Paris, création de 18 régiments régionaux d'infanterie, recrutés chacun sur l'ensemble de la région. Ces régiments auront leur magasin de réserve au chef-lieu de la région. Cette organisation empêchera la suppression de 700 compagnies et procurera dans deux ans, après la libération des cadres supprimés, une économie de près de 3 millions. Pour ne pas retarder l'avancement des officiers, le ministre demandera l'autorisation de mettre à la retraite un certain nombre d'officiers fatigués à partir de 25 ans de service.

Cette suppression de compagnies et l'incorporation de la totalité du contingent permettront de porter à 125 hommes l'effectif de paix de la compagnie.

5<sup>o</sup> En ce qui concerne le recrutement, le ministre de la guerre a l'intention de réaliser, le plus tôt possible, le service de trois ans et de ne pas attendre la promulgation de la loi. Quelque diligence, en effet, que l'on mette à la voter, on ne peut guère espérer qu'elle soit promulguée assez tôt pour être appliquée à la classe 1888, ce qui reculerait jusqu'en 1889 l'application du service de 3 ans.

Pour réaliser ce service dès l'année prochaine, le ministre renverrait une classe au printemps de 1888 et l'autre à l'automne. Il remplirait le vide avec un certain nombre de dispensés si le Parlement l'y autorise, et au mois de novembre 1888 le service de 3 ans pourrait ainsi entrer dans son fonctionnement régulier.

LES MANŒUVRES DU 9<sup>e</sup> CORPS

Une brigade d'infanterie de marine, sous les ordres du général Begin, et deux batteries d'artillerie de marine, prendront part cette année aux grandes manœuvres qui seront exécutées par le 9<sup>e</sup> corps d'armée, à Tours, commandé par le général Carrey de Bellemare.

M. Moisson, lieutenant au 66<sup>e</sup> régiment d'infanterie, est nommé officier d'ordonnance auprès de M. le général Millot, commandant la 18<sup>e</sup> subdivision d'infanterie, à Angers.

## CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Sur la demande d'urgence (projet de loi organique militaire) :

Ont voté *contre* : MM. Berger, Chevalier, Fairé, de La Bourdonnaye, de Maillé, Merlet, de Soland, de Terves.

Sur le passage à la discussion des articles de la même loi :

Tous nos députés ont voté *contre*.

Dans la lettre suivante, M. L. Guillon nous informe qu'il fait appel du jugement rendu samedi par le Tribunal civil de Saumur :

« Saumur, le 14 juin 1887.

» Monsieur le Rédacteur en chef, » Permettez-moi de répondre deux mots seulement au sujet de l'entre-filet paru dans votre journal d'hier sur l'affaire des Eaux de Saumur.

» Nous avons introduit une action contre MM. Neuber et Fortin Herrmann, parce que nous prétendons avoir obtenu de ces Messieurs la cession de leur concession.

» La décision du Tribunal de première

avec Pierre Darag. Il en aura bien pour les révélation qu'il avait à lui faire.

Pendant le repas qui suivit, il chercha donc à entretenir de son mieux la bonne harmonie qu'il lui semblait avoir vu naître entre les deux jeunes gens. Mais Darag était inquiet, il avait l'air d'un cheval rétif qui a senti le mors pour la première fois et qui frissonne encore longtemps après. Un malaise régnait, impossible à soulever; les mots ne venaient pas, les phrases avaient des chutes subites. Quand on ne s'entend pas sur le fond des choses, la conversation se hérissé de barrières comme une course d'obstacles.

Sitôt que le déjeuner fut fini, Darag chercha un prétexte pour s'accorder quelques heures de solitude, afin de mettre ordre à ses pensées. Un domestique apporta un plateau de vermeil, aux quatre coins duquel se détachaient des lions en relief et qui était chargé de tabac, de pipes, de cigares de toutes sortes.

— Mon oncle, dit Pierre en prenant un cigare, me permettez-vous de faire un tour de chasse aux environs du château ?

Karadyoni, qui allumait sa pipe, lui répondit d'un signe de tête, puis il passa à son neveu l'étui dont il venait de se servir et qui figurait un autre lion, en or, contenant du feu dans sa gueule ouverte :

— Faites tout ce qu'il vous plaira, mon neveu.

Si vous aimez la chasse, vous trouverez du gibier aux abords de la forêt.

Quelques minutes après, Pierre Darag avait revêtu un costume de chasseur très recherché, entièrement blanc avec des bottes de cuir rouge, et il traversait les allées du parc, suivi de son domestique Prill.

Il s'enfonça dans une suite de prairies qui s'étendaient entre la route de Vesprim et la forêt de Bakony.

— Je suis sûr, se répétait-il en lui-même, que ma cousine Irène a un secret penchant pour ce jeune homme qui était près d'elle hier matin.

Cette pensée lui revenait sans cesse, elle l'obsédait, il y voyait comme une atteinte à ses droits.

La galop d'un cheval qui passait sur la route lui fit lever la tête. Il aperçut un cavalier qui courait dans la direction de Bangor; ses yeux se fixèrent avidement sur ce personnage. Il avait peine à reconnaître à cause de la distance, et pourtant il ne s'y trompa point.

Prill, qui lisait facilement dans l'esprit de son maître, s'arrêta comme lui, un peu en arrière, et regarda aussi passer le voyageur.

— Qui est-ce? demanda le comte Darag d'une voix sèche en se tournant à demi vers son serviteur.

— C'est le baron Liényi, monsieur le comte.

(A suivre.)

instance présente, en effet, une très grande importance pour les abonnés qui demandent depuis longtemps la réduction de tarifs par trop exagérés.

Il est donc intéressant pour la population saumuroise de savoir que nous maintiendrons toutes nos prétentions devant la Cour d'Angers en frappant d'appel le jugement rendu samedi dernier par le Tribunal de Saumur.

» Veuillez, etc.

» LOUIS GUITTON. »

## L'éboulement de Turquant

Nouveaux détails

La femme Cottureau (et non Corelleau comme on nous l'a fait dire), sa fille et sa petite-fille, occupaient avec la veuve Guérineau une des nombreuses habitations creusées dans le coteau qui longe, à une centaine de mètres de distance, la route de Saumur. En avant de la chambre-cave, où couchait la veuve Guérineau, se trouvait une petite construction couverte en ardoises et formant un appartement communiquant avec la demeure souterraine et dans lequel étaient les lits de la femme Cottureau et de sa fille.

Dans la matinée de dimanche, vers neuf heures, les deux femmes étaient en train de faire leur toilette et celle de la petite fille pour se rendre à la procession, lorsque, tout à coup, un bruit épouvantable se produisit au-dessus de leurs têtes. Quelques secondes après, des masses de rochers et de terres se détachaient du sommet du coteau et venait s'abattre sur la maisonnette, qui fut entièrement couverte et anéantie. En même temps, le plafond de la chambre-cave s'affaissait.

On sut, par une voisine, que les deux femmes et la petite fille étaient dans leur habitation au moment de l'éboulement, et en voyant l'énorme accumulation de rochers et de débris, la première pensée de tous fut que les trois malheureuses avaient dû être tuées, broyées.

Des hommes firent le tour des débris et montèrent sur les rochers, en appelant les femmes Guérineau et Cottureau. Aucune voix ne leur répondit...

Nous en sommes désolé pour M. le maire de Turquant; malgré le petit boniment qu'il s'est fait administrer, nous sommes obligés de maintenir que le hasard a conduit à Turquant M. Bouis, lieutenant d'artillerie de marine, au moment où l'accident se produisait, et que c'est cet officier qui a donné les premiers conseils pour opérer le sauvetage des victimes. Puis il est venu à Saumur demander le concours du chirurgien en chef de l'École de cavalerie, et prévenir M. le Capitaine de gendarmerie.

Nous nous ferons bien un devoir de reconnaître que M. Cristal est venu dès qu'il a été informé et qu'il n'a quitté le théâtre de la catastrophe qu'après le sauvetage des trois victimes. Mais qu'il nous permette de lui dire que la situation était assez critique et la responsabilité trop grande pour qu'il pût oublier d'envoyer un exprès à Saumur afin de prévenir l'autorité supérieure et recevoir des secours des hommes compétents dont l'autorité devait l'emporter sur la sienne.

En un instant, une centaine de personnes se trouvèrent réunies et toutes se mirent résolument à l'œuvre pour opérer le déblaiement, de façon à parvenir jusqu'aux victimes. Mais la tâche était périlleuse et difficile. Ils firent d'abord tomber, du sommet du coteau, des terres et des rochers qui menaçaient de s'écraser et ils essayèrent ensuite de se frayer un chemin à travers les débris. Au bout de quelques heures de travail, une voix paraissant venir de la chambre-cave se fit entendre. C'était la voix de la femme Cottureau. Redoublant de courage, les travailleurs réussirent à s'ouvrir un passage et bientôt cette femme fut tirée de l'excavation où elle se trouvait. Elle n'avait aucune fracture. La tête seulement avait été violemment contusionnée; la partie du visage avoisinant l'œil gauche était affreusement tuméfiée et noire comme de l'encre.

Quelques instants après, en descendant dans le trou qui venait d'être creusé, on entendit distinctement les voix de la veuve Guérineau et de la petite fille. Cette dernière disait qu'elle ne se sentait aucun mal, mais qu'elle ne pouvait pas remuer. Elle ajoutait qu'elle avait une soif ardente et elle suppliait les personnes qui lui parlaient de lui faire parvenir à boire, chose qui, en ce moment, était tout à fait impossible.

Le déblaiement continuant, on se rapprocha de l'enfant, de telle sorte, qu'en passant la main entre les énormes blocs de rochers qui la recouvraient, on pouvait lui toucher la jambe. Mais, pour la dégager, il fallait prendre les plus grandes

précautions dans la crainte de provoquer un nouvel affaissement de rochers.

Tandis que quelques-uns des travailleurs s'occupaient de la petite fille, d'autres essayaient de sauver la veuve Guérineau. Cette pauvre femme, après de longs et vigoureux efforts, put enfin être retirée. Mais dans quel état épouvantable!...

Elle avait le bas des jambes absolument broyé, réduit en bouillie. Une des cuisses était également écrasée, déchirée, comme si elle eut passé dans des engrenages.

On sait qu'elle n'a pas survécu à ses blessures.

Quant à la petite fille, on n'est parvenu à la sortir des débris que vers neuf heures et demie du soir, et on nous dit que ce sauvetage est particulièrement dû à l'habileté et au courage du nommé Jusseume, de Parnay, ancien mineur, qui a travaillé assez longtemps dans les ardoisières d'Angers.

L'enfant, comme on l'a vu plus haut, avait affirmé aux personnes qui l'interrogeaient qu'elle n'avait aucun mal. Hélas! la pauvre petite fille, au milieu de son épouvante et de ses angoisses, ne sentait pas alors son mal. On reconnut qu'elle avait la cuisse fracturée, dans de telles conditions, qu'une amputation était nécessaire. Elle a été conduite immédiatement à l'hôpital de Saumur.

Nous sommes heureux de donner le nom de l'ouvrier maréchal, le sieur Blois, qui s'est dévoué avec une si noble ardeur, et de rendre hommage à tous les hommes de cœur qui ont rivalisé de zèle et de courage, particulièrement les sieurs Blanchard, vigneron, Jusseume et Morais, de Parnay.

### POURVOI ACCEPTÉ

La Chambre criminelle de la Cour de cassation a cassé, lundi, l'arrêt de la Cour d'assises de Maine-et-Loire, qui avait condamné la veuve Chéné à la peine de mort pour complicité d'empoisonnement sur la personne de son mari, à Champocéaux.

### La Fête-Dieu à Angers

Autrefois, à Angers, la procession de la Fête-Dieu jouissait d'une célébrité séculaire. On venait de fort loin assister à cette imposante manifestation religieuse qui n'avait peut-être pas son égale en France. Mais depuis longtemps déjà, depuis l'année terrible de 1870 surtout, l'ardeur de la foi et le zèle semblaient s'être ralentis. Un concours de circonstances funestes avait comme paralysé les courages et opposé un puissant obstacle aux meilleures volontés. La grande procession du Sacra en supportait le triste contre-coup; elle était bien déchue de sa première splendeur.

Dimanche, le cortège religieux s'est mis en marche avec une magnificence nouvelle. Il se développait sur une étendue d'une demi-lieue environ. C'était un coup-d'œil véritablement grandiose. A la suite de ces centaines d'enfants des écoles, si aimables sous le charme de leurs habits blancs, de leur fraîcheur et de leur innocence, après les congrégations religieuses, marchaient les nombreux jeunes gens des institutions d'Angers.

Ici, lisons-nous dans l'Union de l'Ouest, se placent les confréries et corporations de métiers, avec leurs drapeaux flottants de couleurs éclatantes, et leurs brancards, sur lesquels sont portés les statues des saints protecteurs de chaque confrérie.

Les jardiniers portent saint Fiacre sur un piédestal de roses épanouies; les menuisiers ont sainte Anne; les cordonniers ont saint Crépin; les mécaniciens et ouvriers métallurgistes ont saint Éloi, dominant une réduction de tunnel, sous lequel une réduction de locomobile est tenue en pression comme pour un travail prochain; le brancard des ouvriers du bâtiment, maçons, couvreurs et plâtriers, est une sorte de coupole à arceaux évidés, qui sert de piédestal à la figure du Sauveur Jésus remontant au ciel dans sa miraculeuse ascension.

Enfin, le groupe des industries textiles porte une flottille au repos sur une mer argentée, avec ses cordages et ses mâts, auxquels même ne manque pas le pavillon national. La corporation des ouvriers d'usine et une députation de Notre-Dame de l'Usine terminent cette partie du cortège vraiment imposante et remarquable par le nombre et la tenue.

Dans chaque groupe corporatif, les patrons se mêlent aux ouvriers. Sans nommer personne, afin de ne pas commettre d'omission, nous pouvons dire que les plus grandes usines d'Angers étaient représentées par leurs chefs. C'est une belle manifesta-

tion, qui atteste l'action heureuse de la propagande des Cercles catholiques d'ouvriers, et prouve en outre que le monde du travail comprend de mieux en mieux la nécessité de l'association catholique. Quatre ou cinq mille personnes au moins formaient ce bel ensemble.

La foule considérable qui s'entassait sur les trottoirs était dans l'admiration. La jeune génération n'avait pas encore vu pareil spectacle.

L'ostensoir était porté par M<sup>r</sup> Freppel, assisté de M<sup>r</sup> Pessard et de M. Grimaud, ses grands vicaires.

Derrière le dais, beaucoup d'hommes suivaient le Saint-Sacrement. Pendant tout le parcours de la procession, l'assistance a conservé une attitude digne à tous égards.

C'est que la procession de la Fête-Dieu est la fête angevine et populaire par excellence. Presque tous les enfants y prennent part, et chacun s'empresse de décorer et de fleurir ses fenêtres. Tout le monde veut contribuer en quelque chose à l'hommage pompeux que l'on rend à Dieu dans cette solennité.

La cérémonie traditionnelle du Salut, au reposoir historique du Tertre, a eu un caractère marqué de grandeur, et une involontaire émotion tenait l'âme attentive, lorsque, après la bénédiction, les deux chœurs de la cathédrale et du Grand Séminaire chantaient le *Laudate dominum*, pendant que les accompagnait le concert de toutes les cloches de la ville dominé par la voix du bourdon.

Il était midi lorsque la procession rentrait à la cathédrale.

### LA FÊTE-DIEU A TOURS

Moins favorisée que les petites communes qui l'entourent, la ville de Tours a été privée, dimanche, des magnifiques processions qui, à une époque de liberté, traversaient, le jour de la Fête-Dieu, nos principales rues et s'arrêtaient devant les reposoirs élevés par les soins de l'initiative privée sur nos places publiques.

Qui ne se rappelle sans émotion ces belles solennités religieuses d'antan: les fleurs jonchant la chaussée, la troupe sous les armes escortant le clergé, les parfums de l'encens, le chant des prêtres et des vierges, et cette foule immense qui, au passage de l'évêque portant l'ostensoir vermeil, s'inclinait respectueuse et recueillie, accomplissant publiquement et simplement un acte de foi et d'amour.

Ces temps-là ne sont plus.

Sous le règne des nouveaux amis de la liberté, la rue si largement ouverte aux sociétés de compagnonnage et aux initiés des loges maçonniques est interdite aux prêtres et à Dieu.

(Journal d'Indre-et-Loire.)

### POITIERS.

La Fête-Dieu. — La procession générale de la Fête-Dieu a eu lieu dimanche à Poitiers sous la présidence de M<sup>r</sup> Bellot des Minières, et avec le concours d'une foule de fidèles. Les hommes qui suivaient la procession étaient plus nombreux encore que les années précédentes.

Deux magnifiques reposoirs avaient été dressés sur le passage de la procession.

### TREMBLEMENT DE TERRE EN VENDÉE

On écrit de La Roche-sur-Yon, le 13 juin:

« Aujourd'hui, à midi moins 10 minutes, une assez forte secousse de tremblement de terre a été ressentie dans notre ville. L'oscillation a été assez sensible pour agiter les meubles des habitations et renverser les objets placés dessus.

» Une panique, bien compréhensible, s'est emparée des habitants qui ont quitté précipitamment leurs demeures, se tenant au milieu des rues et des places publiques dans la crainte d'une nouvelle secousse plus violente.

» Rien n'étant survenu, la population de La Roche-sur-Yon s'est bientôt remise de sa frayeur sans avoir d'autre incident à signaler.

» Cette alerte a même été l'occasion d'une mauvaise plaisanterie qui a eu cours dans les quartiers excentriques. Des farceurs, — il y en a toujours, même dans les plus tristes circonstances, — avaient répandu le bruit que la secousse avait été si forte au centre de la ville, sur la grande place, que la statue de Napoléon I<sup>er</sup> avait été retournée bout pour bout; de sorte que le cheval et son cavalier, tournés dans la direction du levant, regardaient le couchant.

» Un grand nombre de naïfs, surtout d'enfants et de femmes, se sont laissés prendre à cette mauvaise plaisanterie et sont venus, toute l'après-midi, vérifier le fait, dont ils ont pu à leur grand désappointement constater la fausseté. »

### THÉÂTRE DE SAUMUR

Nous croyons devoir rappeler que c'est demain, jeudi 16 juin, que M. Galipaux donne à Saumur une seule représentation de *Tailleur pour Dames*.

M. Galipaux est assez connu du public pour espérer que, malgré la chaleur, bon nombre de spectateurs se rendront au théâtre. Ajoutons que tous les artistes qui joueront dans cette pièce sont les « créateurs » de leur rôle respectif. Le fait est assez rare en province pour que le public saisisse l'occasion qui se présente.

### La météorologie en 1886

Un rapport lu au conseil du Bureau central météorologique de France par son président M. Hervé-Mangon, membre de l'Institut, est rempli de renseignements intéressants sur les travaux des divers services dirigés par cet important établissement. Il vaut la peine qu'on s'y arrête quelques instants:

« La prévision des phénomènes météorologiques de toute nature n'est certes pas encore parfaite, mais d'immenses progrès ont été réalisés depuis que les observations se font méthodiquement dans les régions civilisées, et on doit les signaler.

» Ainsi, les prévisions du Bulletin international, en 1886, ont été exactes 88 fois sur 100; le Bureau central a reçu 242 avis de tempête: 150 étaient bons, 54 étaient assez bons, ce qui est un fort beau résultat. Aujourd'hui, le navigateur qui sort du port sait, huit fois sur dix, qu'il rencontrera ou non une tempête, et le cultivateur intelligent qui consulte le Bulletin météorologique y trouve toujours des indications précieuses pour la marche de ses travaux.

» L'existence des observateurs n'est pas toujours agréable, et parfois ils sont placés dans des conditions détestables; le rapport nous apprend que les bâtiments du sommet du Pay-de-Dôme, dont la construction n'a jamais été parfaite, sont en fort mauvais état d'entretien; au mont Ventoux, dont le nom est caractéristique, les travaux ont été suspendus faute de fonds; l'observateur abandonné seul dans ce poste, privé de tout moyen de communication avec le reste des humains, a si cruellement souffert de sa solitude qu'il ne peut continuer ce service sans un compagnon.

» Ce qui arrête l'organisation de beaucoup de stations et celle de certains réseaux, c'est en réalité le manque d'argent. Heureusement, grâce à des libéralités, le Bureau central a pu perfectionner plusieurs branches de son service; ainsi une personne qui a voulu garder le secret anonyme a envoyé à M. Hervé-Mangon la somme nécessaire pour commencer le service des dépêches faisant connaître l'état du temps sur le continent américain. Aujourd'hui, grâce à cette libéralité envers la science, nous recevons chaque jour une dépêche de New-York.

» A propos des tremblements de terre, M. Hervé-Mangon signale la nécessité de hâter l'installation d'appareils sismiques sur un certain nombre de points de notre territoire afin que nous ne soyons pas pris au dépourvu lors des prochains tremblements du sol, qui, peut-être, dit-il, ne sont pas très éloignés. Espérons qu'il est pessimiste. »

### Théâtre de Saumur

JEUDI 16 juin 1887.

UNE SEULE REPRÉSENTATION DU

Grand succès du théâtre de la Renaissance, à Paris

## TAILLEUR POUR DAMES

Comédie en 3 actes, de M. G. Feydeau.

Jouée par les Créateurs.

MM. GALIPAUX, BELLOT, RÉGNARD et M<sup>me</sup> J. AUBRY, joueront les rôles qu'ils ont créés à Paris.

Intermède: *Sur le Pont*, fantaisie parisienne de Galipaux, dite par l'auteur.

### ELLE EST SOURDE!

Comédie en 1 acte, de M. L'Heureux.

Bureaux, 8 h. 1/2; rideau, 8 h. 1/2.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

